
Numéro de l'intervention: 113-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 28.03.2011

Déposée par: Stalder (Bern, PLR) (porte-parole)
Kohli (Bern, PBD)

Cosignataires: 12

Urgente: Oui 31.03.2011

Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction: SAP

Pas de nouvelle liste des hôpitaux au 1er janvier 2012

Le Conseil-exécutif est chargé de renoncer à édicter une nouvelle liste des hôpitaux au 1^{er} janvier 2012. Les travaux préparatoires seront immédiatement interrompus et on attendra le 1^{er} janvier 2015 pour publier la nouvelle liste.

Développement

La révision de la loi sur les soins hospitaliers est encore en cours et on ne sait pas quand elle entrera en vigueur. De nombreuses questions, d'importance, doivent encore être clarifiées, le Conseil-exécutif le reconnaît lui-même. Des procédures de recours sont encore en suspens contre la liste des hôpitaux de 2010 et, dans ce cas également, on ne sait pas quand elles seront achevées. La question des groupes de prestations divise les esprits, compte tenu en particulier du fait que la planification hospitalière 2011–2014 repose sur des bases statistiques dépassées qui ne sont donc plus admises. Les fournisseurs de prestations concernés sont en droit de connaître la décision définitive des autorités judiciaires compétentes pour ne pas devoir présenter des offres sur des bases totalement incertaines.

Pour toutes ces raisons, il est inutile d'élaborer maintenant une nouvelle liste des hôpitaux qui risque de subir le même sort que celle de 2010. Les travaux pourront reprendre lorsque le droit cantonal aura été adapté au droit fédéral et que les recours formés contre la liste des hôpitaux 2010 auront été vidés. En remaniant la liste trop tôt en se mettant soi-même inutilement sous pression, on risque de prendre de mauvaises orientations et de générer des frais supplémentaires pour le canton et, en définitive, pour les contribuables.

